



**CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE
DES RISQUES STATUTAIRES
2023-2027**

**BULLETIN D'ADHÉSION « PETIT MARCHÉ »
COLLECTIVITES EMPLOYANT JUSQU'À 30 AGENTS
TITULAIRES & STAGIAIRES AFFILIES À LA CNRACL**

(Le présent bulletin dûment complété et signé par l'autorité territoriale permettra d'établir la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe proposé par le CDG06).

La Collectivité :..... représenté(e) par son Maire/Président, en vertu d'une décision du Conseil Municipal en date du :..... l'autorisant à signer les contrats d'assurance,
ou en vertu d'une délibération n°..... du l'autorisation à signer le contrat d'assurance groupe statutaire,

☒ Souhaite adhérer à compter du 1^{er} 2023, au contrat d'assurance groupe statutaire 2023-2027 souscrit par le CDG06 pour le compte des collectivités, proposé par WTW / CNP Assurances aux conditions suivantes :

GARANTIES ASSUREES	TAUX PROPOSÉS
Une formule TOUS RISQUES, comprenant : Décès Accident et maladie imputable au service Maternité – Paternité – Adoption Maladie de longue durée et congés de longue maladie Maladie ordinaire et/ou temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable	⇒ Avec l'Application d'une franchise en jours fixes en maladie ordinaire uniquement au choix : OPTION 1 : de 10 jours fixes par arrêt au taux de ☐ 6.80 % OPTION 2 : de 15 jours fixes par arrêt au taux de ☐ 6.60 % OPTION 3 : de 30 jours fixes par arrêt au taux de ☐ 6.12 %
<i>Quelle que soit la franchise retenue, abrogation de celle-ci pour tout arrêt supérieur à 60 jours continus.</i>	

Effectif Cnracl au 31/12/2022 :.....

Base de calcul des cotisations et de remboursement (cochez les cases) :

- ☐ Traitement indiciaire brut et la nouvelle bonification indiciaire
- ☐ Supplément Familial
- ☐ Indemnité de résidence
- ☐ Toutes autres indemnités ou primes à l'exclusion de celles ayant le caractère de remboursement de frais
- ☐ Charges patronales évaluées forfaitairement à 40%

Interlocuteur :..... **Tél.** :..... **e-mail** :.....

La collectivité s'engage par rapport aux conditions ci-dessus énoncées à adresser au Centre de Gestion les appels et recouvrements de cotisations correspondants.

Pour la Coll/l'EP.....
L'Autorité Territoriale